

# Rapport de la Réunion de la Commission Haute Mer

## le 8 Mars 2013 à Mimizan

Participants : A.L. Bellet, G. Cavolino, G. Crosetti, Jean Pierre Galebay ,J Michel JACONO, René MACCHIARELLA, H Monich, JM Perez, Francis Latarche et 2 personnes ne faisant partie de la Commission Marc MARTINI et Philippe CARREL

Le président de la commission débute la réunion en présentant son rapport sur l'activité de cette discipline pour l'année 2012.

JM PEREZ fait remarquer au Président Bellet, que personne n'a été convoqué à cette réunion et qu'il n'y a pas d'ordre du jour.

Il insiste également sur le fait que la « relation tendue » existante entre A.L. Bellet et G. Peroddi a un effet très négatif sur le travail de notre commission et pour nos disciplines.

Cet avis est partagé par une grande majorité des personnes présentes.

Sans ordre du jour, nous avons donc décidé de faire un tour d'horizon des sujets que nous pourrions aborder et ainsi nous avons sélectionné un certain nombre de thèmes qui ont été débattus et nous avons arrêté les décisions suivantes :

1. Le président de notre commission est le porte-parole de la commission, les décisions sont prises collectivement au sein de la commission. Il doit jouer un rôle essentiel dans la négociation avec les Administrations (quota, bagues etc...)
2. Pour Le Championnat du Monde organisé à Port Saint Louis du Rhône en Août prochain, il a décidé que France enverrait 3 équipes :
  - \*Une équipe locale équipage de Port St Louis, la composition de celle-ci nous sera communiquée dans les prochains jours par Gérard Cavolino.
  - \*Les capitaines des 2 autres équipes sont Daniel Lopuzsanki et Lesage. Ils seront contactés et auront la possibilité de constituer leurs équipes à partir d'une liste d'équipiers sélectionnés par la commission.
3. Pour chaque sélection pour une épreuve internationale, un courrier sera envoyé au pêcheur sélectionné en lui précisant que sa sélection sera définitive qu'après la réception par la FFPM d'un certificat médical établi par un médecin spécialiste de médecine sportive attestant que sa forme physique lui permet de participer à une telle compétition.
4. Le principe du NO KILL pour toutes les compétitions a été adopté.
5. Il a été décidé également de promouvoir les compétitions en classe de ligne plus sportive, ainsi pour les compétitions tout gros au broumé, nous favoriserons la pêche en 80 Lbs au détriment du 130Lbs. Le Championnats de France et la Coupe de France seront disputés en 80Lbs.
6. Concernant les quotas, un consensus s'est fait pour un minimum acceptable de 30T de thons rouges (un thon maillé par autorisation de pêche soit 30kg x 1000). Le principe souhaité étant un bateau, 3 licenciés, une autorisation administrative de pêche au thon et une bague pour la saison.

7. L'objectif que s'est fixé la commission est de pouvoir négocier avec les affaires maritimes, à terme quand la ressource ne sera plus en danger, la possibilité de garder un thon rouge par bateau par sortie.
8. Si le système de bagues est maintenu, nous demanderons la gestion des bagues par la FFPM.
9. il a été décidé de se rapprocher des clubs espagnols et italiens pour confronter nos préoccupations et organiser des concours en commun.
10. Enfin quelques thèmes à aborder lors de nos prochaines réunions ont été proposé :
  - Comment intéresser et intégrer des jeunes dans nos disciplines
  - Ecrire une charte de comportement des représentants de l'équipe de France
  - Etablir les dates Championnats et Coupes de France un an avant
  - Intercub pour permettre aux pêcheurs de pêcher tous les jours en saison
  - Organiser des grands concours avec les italiens et les espagnols
  - Les poissons homologués Big Game par FIPS